

Image not found or type unknown



Durée légale d'un mandat d'arret

Par **ALBERTD01**, le **18/05/2009** à **16:16**

Bonjour,

Un proche fait l'objet d'un mandat d'arret depuis 1987. Ce dernier a été jugé par défaut en 1989 et la prescription de ce jugement est intervenue début 2009 soit 20 ans après.

Or, à ce jour, malgré la prescription de ce jugement, le mandat d'arret délivré en 1987 est toujours en vigueur.

Est-ce normal?

La mainlevée de ce mandat est-elle limitée dans le temps?

Vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous porterez à ma requête.

Bone journée.